

Dossier

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[89] (2001)**

Heft 1457

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

hommes sont aussi victimes de leurs partenaires, il n'en reste pas moins que 92% des victimes sont des femmes. Femmes qui, elles, risquent de victimiser leurs enfants car les femmes battues ont plus tendance que les autres à frapper leurs enfants. Celles-ci et ceux-ci auront, adultes, cinq fois plus de risques de devenir à leur tour violent-e-s ou victimes. Mais il faut aussi signaler que la violence entre conjoint-e-s ou partenaires va souvent de pair (30-60%) avec les violences de toutes sortes envers les enfants.

Mariage et démocratie

Si la famille semble aujourd'hui exclue du Droit, on est étonné-e que le viol conjugal ne soit pas partout un crime, que le crime « passionnel » soit une circonstance atténuante. Si des hommes bien sous tous rapports deviennent un jour des forcés et que sans histoire, ils exterminent leur famille, c'est qu'on a oublié que longtemps le père a eu droit de vie et de mort sur ses sujets qu'étaient l'épouse et les enfants. Le mariage, tout comme le concubinage, a été classé dans la sphère privée, mais n'a pas échappé au droit. Ils ont fait l'objet de législations particulières. Nombre de conduites interdites dans la sphère publique sont permises dans la sphère privée, ce qui a fait dire à certain-e-s que c'était une zone de non-droit. Mais cela est faux car la famille a été et reste encore trop souvent, pour les femmes et les enfants, un lieu où elles et ils sont soumis-e-s à la puissance patriarcale et à la force brutale. Se marier signifiait jusqu'à très récemment pour une femme perdre tous ses droits: pas de citoyenneté personnelle puisqu'elle prenait automatiquement celle de son époux, plus de biens propres... Pas tout à fait esclaves, mais jamais êtres humaines à part entière. Les femmes étaient, disait Flora Tristan, les prolétaires des prolétaires, permettant ainsi à chaque homme de se sentir le roi chez lui, d'avoir plus faibles que lui dans le chaînon social. Il a fallu les mouvements de femmes du XX^e siècle pour que la démocratie fasse son apparition dans la structure familiale. Elle reste une utopie, une musique d'avenir.

La thanatocratie

Pour beaucoup, une femme reste « faite pour plaire et être subjuguée », ainsi que le voulait Jean-Jacques Rousseau qui affirmait également que cellule familiale et société étaient les deux faces d'une même pièce. Voyez plutôt: « Comme si l'amour qu'on a pour ses proches n'était pas le principe de celui qu'on doit à l'Etat ! Comme si ce n'était pas par la petite patrie, qui est la famille, que le cœur s'attache à la grande ! Comme si ce n'était pas le bon fils, le bon mari, le bon père, qui font le bon citoyen. » Or, comme dans la famille on continue trop souvent à apprendre l'injustice, le traitement différencié selon les sexes, la raison du plus fort, l'arbitraire, le sadomasochisme, la pédagogie noire, l'oppression, le mépris de l'autre, peut-on s'étonner de retrouver ces mêmes pratiques au niveau de l'Etat? Que ce soit les zones dites de non-droit, le non-respect de la différence, les passages à tabac dans les commissariats, le harcèlement sexuel sur les lieux de travail, l'exploitation des plus faibles et en particulier des mineur-e-s, l'entraînement des militaires, ces actes de violence se calquent et ont affaire avec la violence familiale.

Comme l'a écrit Alice Miller et d'autres, il faut pouvoir se penser en maître, se croire autorisé à châtier jusqu'à la mort sa femme et ses enfants, pour se croire autorisé à promouvoir des actes de terreur, que ce soit la destruction de lieux pleins de civil-e-s ou le bombardement d'un pays. ♦

Le prix des violences conjugales en Suisse

En Suisse, au cours de sa vie, plus d'une femme sur cinq est touchée par la violence physique et/ou sexuelle dans le cadre d'une relation de couple. Plus de 40% de la population féminine subit des violences psychologiques de la part de son conjoint à un moment ou à un autre de son existence. Une récente enquête de l'Université de Fribourg évalue à plus de 400 millions par an le coût annuel direct de la violence conjugale prise en charge par les pouvoirs publics (système de santé, interventions de la police et de la justice, aide sociale). L'enquête, dont les résultats ont été publiés en mars, estime que ces frais pourraient être réduits par la mise en œuvre d'un dispositif cohérent de prévention et d'intervention. Elle a suggéré six mesures principales actuellement à l'étude :

1. développer et implanter un concept de formation interdisciplinaire pour l'ensemble des professionnel-le-s concerné-e-s
2. former les professionnel-le-s des services d'urgence médico-chirurgicales
3. créer une unité spécialisée de prise en charge et de soins aux victimes
4. ouvrir une « Ligne verte » pour orienter et conseiller les professionnel-le-s et les personnes concernées
5. créer une structure de prise en charge psychosociale des hommes violents en situation de crise aiguë
6. créer une coalition cantonale de prévention et de lutte

AR

Témoignage

«L'homme que j'ai épousé a deux visages»

Aujourd'hui Laura* a 55 ans. Il y a une douzaine d'années, elle est arrivée dans le canton de Vaud où elle s'est mariée à un Suisse qui occupe une position importante dans une entreprise privée bien connue. Après un calvaire qui aura duré plus d'une décennie, au cours duquel elle a frôlé la mort à quelques reprises, elle vient d'obtenir le divorce. Au moment où ce chapitre noir se referme derrière elle, Laura a accepté de témoigner de son expérience personnelle pour briser le mur du silence. Extrait d'une histoire douloureuse où la protagoniste s'en sort.

«J'ai rencontré G lorsque j'avais 27 ans; j'étais en vacances en Suisse et nous nous sommes rencontrés sur son lieu de travail. Il était très charmant et lorsque je suis rentrée dans mon pays, nous avons correspondu pendant quelques années. J'ai connu des épisodes difficiles pendant cette période et il a su me reconforter à distance. Un jour, alors qu'il était en instance de divorce, il m'a demandée en mariage. J'ai décidé de le rejoindre en Suisse en 1987 et on s'est marié.

Quinze jours après mon arrivée, j'ai senti que quelque chose clochait. Il travaillait treize, quatorze heures par jours, et moi, je devais m'occuper de ses fils, des courses et du ménage d'une maison immense. Je souffrais d'une maladie qui n'était pas encore diagnostiquée à l'époque et toutes ces activités me coûtaient énormément physiquement. J'étais épuisée. Il était autoritaire, il me faisait des reproches, me comparait aux autres femmes, me traitait de paresseuse, me culpabilisait, me faisait du chantage. J'ai découvert les deux visages de la personne que j'avais épousée: l'homme public respectable que tout le monde admirait et le bourreau en privé. Je ne connaissais personne en Suisse et je n'avais pas un sou. C'était déjà l'horreur.

J'avais un billet de retour et j'ai voulu rentrer chez moi. Il a voulu m'en empêcher: il a sorti les violons, m'a fait des excuses, des promesses... Malgré la difficulté de ma situation, je l'aimais et j'ai cédé. La situation ne s'est pas améliorée: j'étais complètement isolée. Je me sentais prisonnière. J'ai appris, a posteriori, qu'il avait écrit à ma famille d'arrêter d'essayer d'entrer en contact avec moi.

En 1990, mon père que j'aimais beaucoup est mort. C'est là que la violence physique a commencé: il trouvait que je pleurais trop. J'étais seule, malade et piégée, et il contrôlait toute ma vie. J'étais tellement angoissée qu'à certains

moments, des membres de mon corps se sont paralysés. J'étais déprimée et j'ai commencé à boire pour fuir mon quotidien et pour arriver à dormir.

Après m'être retrouvée plusieurs fois à l'hôpital, sans qu'aucun médecin ou infirmière ne semble se poser de question, j'ai demandé de l'aide. Aussitôt que j'identifiais mon mari auprès des avocats, les portes se refermaient. Personne ne voulait entrer en matière. On est dans une petite société où tout le monde se connaît et personne n'a voulu se mouiller. Le seul soutien que j'ai reçu a été de la part d'un journal féministe jurassien. Si j'avais eu de l'argent, la situation aurait certainement été différente.

En 1999, je n'en pouvais plus et j'ai demandé le divorce. Pour éviter de devoir me verser de l'argent, l'homme que j'ai épousé a tout fait pour me discréditer et me rendre la vie impossible. Il a essayé de me faire placer dans un hôpital psychiatrique en me faisant passer pour folle. Il a tenté de faire entrer un inconnu dans la maison pour me prendre en défaut et me faire passer pour adultère aux yeux de la Cour.

Il y a quelques semaines, le divorce a enfin été prononcé. Pour sa part, il s'en sort indemne. Sa réputation demeure intacte. Je n'aurais pas souhaité qu'il fasse de la prison, mais j'aurais bien aimé qu'il fasse du travail communautaire comme cela se fait dans d'autres cantons; qu'il se rende compte de la réalité des femmes dans ma situation, par exemple. En ce qui me concerne, des gens du voisinage ne m'adressent plus la parole. Financièrement, j'ai survécu grâce à des prêts et des dons, et je vais m'en sortir grâce au deuxième pilier. Et j'ai mon chien et ma chatte (qui eux aussi ont subi quelques événements traumatisants), sans lesquels je ne m'en serais pas sortie. Maintenant, j'ai envie de tourner la page. J'aime bien la Suisse, mais j'envisage peut-être de retourner dans mon pays, recommencer une autre vie. Malgré tout, je me suis battue envers et contre tout, et j'ai gardé la tête haute jusqu'au bout.»

*Prénom fictif



La violence comme instrument de pouvoir masculin

A la maison comme à la guerre !

Daniel Welzer-Lang*, sociologue, a effectué de nombreux travaux sur la violence domestique. Selon lui, loin de n'être qu'un accident de la vie conjugale, elle en est le ciment: à la fois preuve et instrument du pouvoir masculin dans le couple. Ce n'est qu'en démontant le modèle de la domination masculine sur les femmes et sur le monde que l'on pourra ébranler la légitimité de la violence.

PROPOS RECUEILLIS PAR LAURENCE BACHMANN

Laurence Bachmann: Qu'est-ce qui explique la violence masculine dans le contexte domestique?

Daniel Welzer-Lang: Ce qui était à prouver il y a dix ans ne l'est heureusement plus aujourd'hui: il est maintenant reconnu par tout le monde que la violence domestique est liée à la volonté de domination des hommes. Elle reflète le besoin des hommes de contrôler leur compagne ou leurs proches. Ce qui la provoque toujours, c'est le fait que l'amie ne se soumette pas au désir de l'homme, ou plus précisément, que l'homme *pense* qu'elle ne se soumet pas assez à lui.

LB: Et comment les hommes qui ont recours à la violence la justifient-ils?

DWL: Ils sont persuadés qu'être homme, c'est être différent d'une femme. Différent au niveau social, au niveau des tâches qui doivent être effectuées, au niveau du pouvoir qu'a l'homme ou la femme dans le couple. Ils sont persuadés de leur bon droit.

LB: Est-ce qu'on peut faire le portrait d'un homme

violent «type»?

DWL: Un homme violent «type» est un homme ordinaire. Ce n'est pas forcément un homme de milieu populaire, un alcoolique, un homme qui perd ses moyens lorsqu'il est en colère, un homme qui a été lui-même battu, etc. Depuis dix ans, on a mis à bas et déconstruit la plupart de ces représentations autour des violences faites aux femmes dans le cadre domestique qui permettaient de se dire «mon conjoint n'est pas un homme violent parce qu'il ne ressemble pas au monstre que décrit le mythe» ou «moi je ne suis pas concernée par ça, l'homme violent, c'est les autres». Même si ces représentations ont la vie dure, elles ont tendance à s'estomper.

LB: Quelles sont les modalités de cette violence?

DWL: La violence domestique ne se produit pas de façon linéaire. Les recherches étatsuniennes ont montré qu'il y a plutôt des cycles en spirale, où la violence s'accélère en intensité et en fréquence. Ce qui est certain, c'est qu'une fois qu'un homme a cogné sa femme et que rien n'est entrepris par elle, par lui, ou par le couple, elle va se reproduire. Ça, c'est une certitude.

LB: Quelles sont les ressources ou les moyens qui peuvent faire changer les comportements violents?

DWL: Tout d'abord, il faudrait que les sociétés décident de ne plus tolérer la violence masculine ni au foyer, ni ailleurs. Mais il y a encore énormément de résistance à cette idée. Si on prend la situation actuelle par exemple, toute l'ambiance de guerre est fortement associée à une montée en puissance du culte de la virilité au niveau des Etats. La violence des hommes contre les femmes à la maison et la violence des armées et de leurs dirigeants qui pensent démontrer leur point de vue par la force ont beaucoup en commun si on les analyse sous l'angle du masculin et de la virilité. ◊

**Daniel Welzer-Lang est maître de conférence à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Il est affilié à l'équipe de recherche féministe Simone-SAGESSE.*

Ouvrages de Daniel Welzer-Lang:

- *Nouvelles approches des hommes et du masculin, (sous la dir. de DWL), Ed. Presses Universitaires du Mirail, 2000.*

- *Arrête, tu me fais mal!: la violence domestique: 60 questions, 59 réponses..., Ed. Le Jour, Montréal, 1992.*

- *Les hommes violents, (avec la collab. de François Roux), Ed. Lierre & Condrier, Paris, 1991.*

Autres ouvrages traitant de la masculinité et de la violence domestique:

- *Connell, R.W., Masculinities, University of California Press, 1995.*

- *Faludi, Susan, Stiffed. The Betrayal of the Modern Man, Ed. Chatto & Windus, 1999.*

Un foyer pour femmes violentées et leurs enfants

Malley-Prairie: une démarche originale

ANNE RUBIN

A Lausanne, le foyer Malley-Prairie accueille les femmes et leurs enfants qui veulent fuir les violences conjugales. Cet accueil sera spontané dans l'urgence, ou alors préparé par des téléphones ou des consultations ambulatoires. Quelques explications sur le fonctionnement et la démarche du foyer.

Lorsque Christophe Flühmann, un des sept intervenant-e-s sociaux travaillant au foyer, nous a accueillis, les vingt studios abritaient vingt-quatre résidentes et leurs enfants, bloquant ainsi toute possibilité d'accueil supplémentaire. Les temps de séjour oscillent entre quelques heures et trois mois au maximum, bien que la crise du logement additionnée à la paupérisation due à une séparation prolonge parfois les séjours. Si les femmes d'un milieu défavorisé ont alors tendance à rester plus longtemps, les autres femmes consultent plus souvent en ambulatoire. On ne le répétera jamais assez : il n'y a aucune distinction sociale dans la violence conjugale.

Selon Christophe Flühmann, «les femmes arrivent de plus en plus de jour, suivant une décision mûrement réfléchie.» La violence conjugale serait donc de moins en moins taboue et honteuse. On peut y voir l'effet d'une prise de conscience plus large et médiatisée de ce problème. En cas d'urgence, elles peuvent débarquer à n'importe quelle heure, les veilleurs les recevront. Elles seront alors prises en charge, au plus tard le lendemain, par un-e intervenant-e social-e. Dans ces cas-là, c'est encore souvent la police qui les confie au foyer.

On essaiera d'abord de calmer leurs angoisses en les sécurisant et en les installant. Grâce à l'écoute, primordiale, on les aidera à déterminer leurs besoins et à effectuer des choix. On tentera ensuite de concrétiser dans la pratique les options choisies, que se soit une médiation ou la séparation. Le travail des intervenant-e-s sociaux, très délicat, consiste à accepter l'ambivalence que vivent ces femmes : entre le refus de subir plus avant la violence, le besoin d'un refuge au calme et par ailleurs la culpabilité, l'amour demeurant ou ce «quelque chose» que l'on

pense pouvoir sauver encore, ainsi que le manque de l'autre, le vide éprouvé. Les femmes sont en effet autonomes et donc libres de leurs décisions.

Le travail sur les enfants acquiert aussi toute son importance. Souvent, ils vivent ces situations de violences conjugales dans la culpabilité. Les deux éducatrices spécialisées les aident depuis quelques mois à exprimer et à débrouiller leur sentiments, tout en évitant de se substituer au rôle parental. Malley-Prairie abrite également une garderie.

Le rôle du père ou conjoint

Depuis deux ans, Malley-Prairie accepte de parler aux pères, habituellement considérés comme indésirables. Leur droits leur sont lus, ils peuvent voir leur(s) enfant(s), dans la mesure où la sécurité de chacun est assurée. Un contrat tripartite (femme-homme-foyer) régit les rencontres père-enfant (d'une heure maximum dans une salle neutre). Quant aux entretiens entre conjoints, ils ont pour but de trouver un modus vivendi sans violence et de rétablir la communication afin de donner la parole à chacun avec une technique d'entretien qui circonscrit la violence. Pour cela, il faudra identifier les déclencheurs, souvent l'aboutissement de schémas rituels et ensuite déterminer des tactiques de désamorçage.

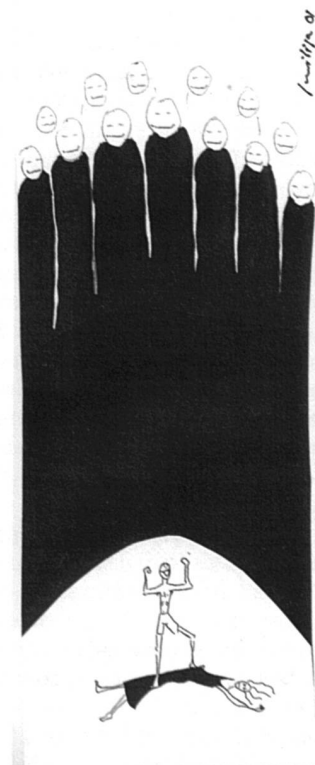
Ces entretiens permettent en outre d'accélérer le processus de réflexion du couple conduisant à un choix, dans un sens ou l'autre. Le couple envisagera parfois plus rapidement d'entrer en thérapie ou entamera une séparation. A noter que l'éradication de la communication violente laisse fréquemment un «vide» qu'il faudra combler par un nouveau type de communication. La thérapie s'avérera alors essentielle.

Cette structure étant relativement nouvelle à Malley-Prairie, une étude approfondie s'impose pour pouvoir vraiment estimer son efficacité. Le foyer a tout de même constaté un net recul de l'agressivité «à la porte» ou au téléphone de la part des conjoints. De plus, les rencontres se déroulent habituellement bien.

De manière générale, les intervenant-e-s sociaux constatent que soit les femmes reviennent, le problème n'ayant pas été résolu en un séjour, soit elles optent pour la séparation, ou encore, elles réintègrent le couple avec ou sans thérapie.

Spécificités du Foyer Malley-Prairie

Le Foyer Malley-Prairie a ceci de particulier qu'il ne se cache pas, fait unique en Romandie. Depuis l'inauguration du foyer rénové en juin 1999, l'accueil se fait au grand jour, à tous niveaux. De prime abord, l'architecture du foyer favorise la clarté, l'ouverture et la visibilité : bois clair et baies vitrées de plain pied. Ensuite, lorsque l'on s'intéresse à ses structures d'accueil, on découvre que les pères ou conjoints sont inclus dans la démarche de Malley-Prairie. Cette prise en compte du facteur masculin lui confère son originalité. Le travail psycho-social avec les femmes violentées prend ainsi une orientation différente. Pour expliquer ce fonctionnement différent, il faut examiner l'histoire de ce lieu d'accueil. A l'origine, dans les années soixante, Malley-Prairie était un foyer «maternel» mère-fille. L'évolution de la contraception dans les années septante a rendu caduc ce type d'accueil. En revanche, d'autres problèmes liés à la condition féminine sont apparus, comme la toxicomanie et la violence. Les statuts de la Fondation ont été modifiés par la suite pour se centrer sur la violence conjugale. C'est donc l'évolution historique de la structure de Malley-Prairie qui explique que son adresse n'ait jamais été cachée. »



EMILIA KARAMATA

Structures de prise en charge pour les auteurs de violences domestiques

Mais qui donc maîtrise les coups sociaux ?

Alors qu'elles se multiplient, les démarches de prises en charge des personnes « ayant recours à la violence dans leur couple » suscitent le débat. On leur reproche de minimiser l'interdépendance entre la violence conjugale et son contexte de hiérarchie entre les sexes, de même que les risques qu'elles entraînent de victimiser - et donc de légitimer - les auteurs. Sans négliger ces risques, peut-être faut-il néanmoins se louer de la brèche que cette approche ouvre dans l'image de la toute-puissance des auteurs de violence domestique: celle-ci est en effet ramenée au rang d'une déviance qui témoignerait de plus de faiblesse que de force véritable... Or, dénoncer que l'agresseur frappe parce qu'il est faible, ce n'est pas seulement inviter à le plaindre, c'est aussi rendre son exemple moins attrayant.

LUCIA GERMANI

Depuis près de vingt-cinq ans, à la suite des premières expériences québécoises, se mettent en place des centres d'accueil pour les auteurs de violences domestiques, parallèlement à ceux qui soutiennent les victimes. Appui psychologique individuel et travail de groupe, éclairage théorique et prise en charge de la famille à travers l'agresseur, les démarches offertes par ces centres sont multiples. Ils s'adressent à des hommes le plus souvent - parfois aussi à des femmes - et ils sont également animés en majorité par des hommes. Si l'apport de ces démarches est généralement bienvenu dans une situation concrète, leur rôle dans l'explication collective de la violence conjugale et dans le combat politique visant à son éradication est controversé.

Les réserves féministes

Saluées par les un-e-s comme un progrès dans la lutte contre la violence domestique, les interventions d'écoute et

de soutien des auteurs sont en effet accueillies avec réserve par les autres, en particulier les associations féministes actives dans les domaines de la violence domestique et de sa prévention. Les spécificités de ces interventions sont cependant moins en cause que les dangers dont elles s'accompagnent: le danger qu'elles ne se substituent à un interdit social clair, plutôt que de le compléter; le danger qu'elles ne focalisent l'attention sur l'aspect irréductiblement particulier de chacune des situations de violence conjugales et ne la détournent de leur environnement sociologique, qui seul permet de rendre compte de la banalité de ce phénomène; le danger, enfin, qu'en découvrant une victime derrière celui qui fait usage de violence, on n'en transfère la responsabilité sur la personne qui la subit.

L'ambiguïté de la violence en détresse

Ce débat découle certes de l'antagonisme - qui peut être circonstanciel - entre les thérapeutes concernés par leurs patients et les sociologues ou les politiques, soucieux, au-delà des personnes, du sens que prennent leurs actions dans notre monde. Il doit beaucoup aussi au conflit entre les hommes, affairés à reprendre leur place dans un combat qu'ils ont longtemps ignoré: la place de la responsabilité... mais aussi parfois celle du pouvoir (et des enjeux financiers qui l'accompagnent), et les femmes dont l'expérience de terrain reste bien plus riche et dont le rôle semble mieux défini.

Mais peut-être faut-il également voir, dans les contradictions que suscite ce type de démarches, le reflet d'une ambiguïté qui leur est intrinsèque: elles ont en effet pour conséquence d'allier le signe faible de la maladie, de la déviance et de la détresse à la force, à la volonté de domination... et à la volonté tout court, d'ailleurs.

Dominer... pour mieux servir ?

Dans la nécessaire lecture à trois personnes de la violence conjugale et sexuée: l'homme, la femme (et/ou ses enfants) et l'entourage qui se tait, il n'est pourtant pas inintéressant de chercher, derrière la responsabilité de la première personne - l'auteur - non pas bien sûr celle de sa victime, mais celle de la troisième: ce qui l'encourage.

Que démontre en effet l'homme violent? Sa force? Depuis quand y a-t-il force à se mesurer où l'on ne peut que

gagner. Sa volonté de domination? - Volonté de domination peut-être... Mais volonté de qui, et domination de qui par qui?

Le film du cinéaste israélien Amos Gitai, «Kadosh», dénonce le traitement des femmes dans la communauté ultra-orthodoxe de Jérusalem et, parmi d'autres, le drame d'un couple, dont le mari est contraint, par son père et par toute la communauté fondamentaliste, à répudier la femme - présumée stérile - qu'il aime et qu'il estime. Le réalisateur y démontre magistralement la menace que fait peser sur l'autorité du père - et, derrière lui, du groupe social - et sur son pouvoir d'imposer des ceillères à son fils, la relation de confiance que ce dernier pourrait entretenir avec sa femme: pour la prévenir rien de tel que d'humilier la femme aux yeux du fils et de lui imposer d'en faire autant...

Amer sourire sur Mars

Il est bien sûr beaucoup plus facile de se gausser d'un juif ultra-orthodoxe, convaincu de mieux défendre sa foi en s'interdisant de sucrer son thé le jour du sabbat qu'en s'occupant des affaires de l'État, que de paradoxes plus courants sous nos latitudes. Tels ces hommes qui croient n'obéir qu'à leur raison lorsque la raison d'entreprise leur commande d'installer une bombe chimique à Bhopal... ou des quartiers toulousains autour d'un détonateur. N'est-ce pas en définitive pour mieux les soumettre qu'on les encourage si fort à être les «maîtres» chez eux? Et ne doit-on pas se louer, même si l'entreprise comporte risques et dérives, que l'on donne enfin son nom de «détresse» à une illusion de puissance, qui peut-être en ce moment-même amuse quelques Martiens... et qui nous amuserait peut-être aussi, si ses victimes ne nous étaient pas si proches. ◊

Projet de loi

Genève: premier canton romand à réagir contre la violence conjugale ?

A la fin novembre, les député-e-s du Grand conseil genevois se positionneront en pré-consultation par rapport à un projet de loi sur la violence conjugale. Combien seront-ils à appuyer un programme qui propose de combattre plus efficacement un problème de santé publique qui touche plus de 20% de la population féminine ?

«Le projet de loi vise simplement à inscrire dans la loi des objectifs et des moyens pour combattre les violences faites aux femmes, en particulier les violences conjugales», explique Salika Wenger, députée sortante du Parti du travail qui a participé à l'élaboration du projet de loi sur la violence conjugale. Celui-ci est proposé par des député-e-s de presque tous les partis genevois et sera vraisemblablement à l'ordre du jour du Grand conseil à la fin novembre. Il consiste essentiellement à demander à l'Etat de s'engager activement dans la lutte contre «toute atteinte à l'intégrité physique, psychique et/ou sexuelle dans le cadre d'une relation de couple».

Concrètement, les grandes lignes du texte présenté réclament des ressources financières pour permettre un travail en réseau fondé sur une base commune entre les différents services intervenant auprès des victimes, l'amélioration des mesures de protection de ces dernières et la responsabilisation des auteurs de violences. En bref, il exige qu'on prenne au sérieux la situation des femmes en situation de violence conjugale.

L'origine du projet de loi remonte à 1995, lorsque Gérard Ramseyer, responsable du département de Justice et police, devant l'ampleur du problème,

instituait un groupe de travail interdisciplinaire placé sous la coordination du Service pour la promotion de l'égalité entre femmes et hommes. Réunissant des représentant-e-s des secteurs de police, justice, santé et des associations et services venant en aide aux victimes, l'équipe a réfléchi sur comment mieux prévenir et maîtriser la violence conjugale. Pour pallier les lacunes de la prise en charge sociale du phénomène à Genève, le groupe de travail s'est inspiré d'un programme mis en place à Duluth aux Etats-Unis, il y a une vingtaine d'années.

L'innovation du «modèle intégré de réponse à la violence conjugale» développé à Duluth est simple: il se fonde sur la coordination formelle et réglementée des institutions et de leurs interventions. Coauteure de la première recherche¹ exhaustive sur la violence conjugale en Suisse, Jacqueline de Puy résume les objectifs du programme: «Il s'agit pour les différents intervenants d'échanger leurs informations, améliorer la collaboration, mettre sur pied ou bonifier les structures d'accueil pour les victimes et élaborer en commun des directives de formation du personnel des services concernés et des programmes destinés aux hommes violents.»

Le modèle de Duluth a fait des émules en Australie, Nouvelle-Zélande et en Grande-Bretagne à la fin des années quatre-vingts, puis en Allemagne, Autriche, Suède et Suisse dans les années nonante. A Zurich, Bâle-Ville et Campagne, le programme existe depuis quelques années déjà et tous les services concernés témoignent de son succès. L'application de projets analogues est en voie de réalisation dans les cantons de St-Gall, Lucerne et Berne.

Si le concept a été repris et adapté selon les spécificités locales, c'est parce qu'après dix ans seulement de pratique, des changements significatifs ont été constatés à Duluth: 80% des femmes qui ont recours au système judiciaire ne sont

plus battues par la suite, les récidives sont suivies d'une aggravation de la peine (en général la prison), et les policière-s sont moins souvent blessé-e-s lors d'interventions sur les lieux².

Pour Elisabeth Rod-Grangé, coordinatrice de Solidarité-Femmes, association qui vient en aide aux femmes victimes de violences conjugales et à leurs enfants, le projet de loi présenté a le mérite de faire consensus entre les partenaires des différents services concernés par les violences domestiques: «Maintenant que les principaux acteurs sont d'accord sur une plate-forme de base, il s'agit de faire entériner la démarche par les autorités publiques. En plus de clairement définir et annoncer les objectifs et les moyens pour les atteindre, en reprenant le projet à son compte, le gouvernement légitimerait le groupe de travail et garantirait son aboutissement.»

Malgré le succès avéré de programmes similaires dans les pays et les cantons où ils sont en opération, le projet de loi genevois contre la violence conjugale a-t-il des chances de passer la rampe devant le Grand Conseil genevois réélu le 7 octobre? Qu'une femme sur cinq soit victime de violences conjugales au cours de sa vie³ est-il un argument assez puissant pour convaincre la nouvelle majorité parlementaire d'appuyer le projet? Quoi qu'il advienne, le travail déjà amorcé sur le terrain entre les différents intervenants se poursuivra. Ce qui reste à voir, c'est si ce sera avec le concours de l'Etat ou non. Il s'agit néanmoins d'une belle occasion pour le Parlement genevois de faire preuve de cohérence puisque un modèle intégré de réponse à la violence conjugale est déjà prévu dans le plan d'action pour promouvoir l'égalité entre les sexes qu'il a adopté en 2000.⁴

¹L. Gillioz, J. De Pury, V. Ducret, *Domination et violence envers les femmes dans le couple*, Ed. Payot, 1997.

²Concept pour d'intervention contre la violence domestique à Genève.

³L. Gillioz, J. De Pury, V. Ducret, *ibid.*

- Marre de te faire tabasser par ton mec ?
- Peur de déposer plainte contre lui ? Voici comment faire :

